



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL****SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022 À 18H00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;  
Messieurs les conseillers Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière par intérim, Fanny Grosz.

Messieurs les conseillers Ryan Young et Tom Broad sont absents.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Madame Fanny Grosz agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>12-358-22</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'OUVRI**R la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022. Il est 18h02.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-359-22</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Dan Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

12-358-22 Ouverture de la séance

12-359-22 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

**4. Patrouille municipale**

**5. Développement communautaire**

**6. Urbanisme**

**7. Services techniques**

**8. Environnement**

**9. Développement économique et touristique**

**10. Finances**

**11. Administration et greffe**

12-360-22 Acquisition par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du lot 6 487 548 de « The Royal Institution for the Advancement of Learning » (Université McGill)

**12. Ressources humaines**

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

**14. Dépôt de documents**

**15. Levée de la séance**

12-361-22 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Aucune personne n'étant présente dans l'assistance, la période de questions est ouverte à 18h02 et fermée à 18h02.

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**4. PATROUILLE MUNICIPALE**

4870

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**6. URBANISME**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**7. SERVICES TECHNIQUES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**8. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**10. FINANCES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**11. ADMINISTRATION ET GREFFE**

<b>12-360-22</b>	<b>Acquisition par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du lot 6 487 548 de « The Royal Institution for the Advancement of Learning » (Université McGill)</b>
------------------	--

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un Programme particulier d'urbanisme (PPU) le 13 mai 2019 afin d'encadrer le développement des terrains de l'hôpital ;

**ATTENDU QUE** le PPU prévoit l'acquisition du lot 6 487 548, propriété de « The Royal Institution for the Advancement of Learning » (Université McGill) ;

**ATTENDU QUE** l'offre d'achat a été signée par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue le 26 novembre 2021 et par « The Royal Institution for the Advancement of Learning » (Université McGill) le 9 décembre 2021 ;

**ATTENDU QUE** le prix d'achat a été fixé à 600 000 \$ et que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue convient de payer ledit montant à la signature de l'acte de vente ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

4871

**ET RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** la trésorière à émettre un chèque de 600 000 \$, plus les éventuelles taxes applicables, au nom de « The Royal Institution for the Advancement of Learning » (Université McGill) ;

**D'AUTORISER** la dépense et le paiement afin de clore la transaction ;

**D'AUTORISER** la trésorière à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**12. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>12-361-22</b>	<b>Levée de la séance</b>
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Boyer  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

**ET RÉSOLU,**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire. Il est 18h03.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Fanny Grosz  
Greffière par intérim

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-228653 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-228652 (SyGED).*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2022 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 2 décembre 2022.

Me Paola Hawa, Maire

Fanny Grosz, Greffière par intérim

Adopté